

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°16

AR Prefecture

043-214301657-20241122-DB2024112216-DE
Reçu le 25/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation :
14 Novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE
Absent : M. Serge GIDON
Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : SUPPRESSION D'EMPLOI SUITE A CRÉATION D'EMPLOI ADJOINT DU PATRIMOINE

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du transfert de compétence Réseau Bibliothèque et de l'augmentation des heures de Cécile MEUNIER de plus de 10 %, il convient de supprimer son emploi initial correspondant.

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet 20h

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire du CDG43 réuni le mardi 08 octobre 2024

- **d'ADOPTER** la proposition du Maire
- **de MODIFIER** comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ par délibération n°2 du 25/06/2024
Adjoint du Patrimoine 20h	Adjoint du Patrimoine 22.31h

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,

Fanny SABATIER
Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le